

Règlement de la marche

L'ETINCELANTE - 22 juin 2025

Article 1 - Objectif de la manifestation

L'Institut de Cancérologie de Lorraine organise la 2^{ème} édition de la marche, l'Étincelante, le dimanche 22 juin 2025 au parc Richard Pouille de Vandœuvre-lès-Nancy de 9h30 à 15h00. Les bénéfices de cette manifestation seront reversés au Pôle Recherche de l'Institut de Cancérologie de Lorraine pour la lutte contre le cancer.

Article 2 - Parcours et programme

Cet événement sportif propose 2 parcours exclusivement dans le parc (départ et arrivée) :

La course :

La course est destinée aux coureurs aguerris ou amateurs souhaitant relever un défi physique pour soutenir la cause du cancer. Le parcours est d'une distance de 6km (3 boucles), le départ se fait à 10h00

La marche :

La marche est ouverte à tous les participants quel que soit leur niveau de forme physique et âge. Elle consiste en une promenade solidaire sur un parcours de 4km (2 boucles), le départ se fait à 10h45.

Cette manifestation n'est pas une compétition. Il ne sera effectué aucun chronométrage et il n'y aura aucune distribution de dossard, ni de récompense. Les participants effectuent le parcours sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour le programme détaillé de la matinée merci de consulter notre site internet www.icl-lorraine.fr.

Article 3 - Inscription et modalité

La participation à l'événement est ouverte à toute personne souhaitant soutenir la lutte contre le cancer et l'ICL.

Les frais d'inscription sont de 10€, ceux-ci ne donnent pas lieu à un reçu fiscal. L'ensemble des bénéfices seront destinés à la recherche contre le cancer menée à l'Institut de Cancérologie de Lorraine.

Un t-shirt et une collation vous seront offerts. Les participants s'engagent à porter le T-shirt « l'Étincelante 2025 » qui leur sera remis dans la limite des stocks et tailles disponibles.

L'inscription se fait sur le formulaire en ligne : <https://don-icl-lorraine.iraiser.eu/etincelante2025/~mon-don>

Les inscriptions en ligne seront closes au plus tard le 18 juin 2025. Il sera possible de s'inscrire sur place le jour même, le t-shirt sera remis en fonction des stocks disponibles.

Article 4 - Pour les Mineurs

Les inscriptions des mineurs doivent être effectuées par leurs représentants légaux. Les mineurs prenant part à la manifestation doivent être surveillés et accompagnés par leurs représentants légaux, qui s'engagent à les prendre en charge pendant toute la durée du parcours et à assurer leur sécurité.

L'inscription pour les enfants de moins de 12 ans est gratuite. Si vous souhaitez qu'un t-shirt soit remis à votre enfant, il convient de s'acquitter d'un règlement de 6€ directement sur place le jour de la marche (taille adulte, dans la limite des stocks disponibles).

Article 5 – Remboursement et annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement quel qu'il soit.

L'Institut de Cancérologie de Lorraine se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours ou d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du participant en danger.

En cas de force majeure, de mauvaises conditions météorologiques, de fermeture du parc et pour des raisons de sécurité (attentat, crise sanitaire...), l'Institut de Cancérologie de Lorraine se réserve le droit d'annuler l'événement ou d'arrêter l'événement en cours. Dans ce cas-là, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité réclamée.

Article 6 – Retrait des T-shirts

Les t-shirts pourront être retirés :

- A la Foire Exposition de Nancy, le samedi 14 et le dimanche 15 juin 2025 de 10h à 18h dans le hall G sport/santé sur le stand de l'ICL.
- Sur place le jour même, le dimanche 22 juin 2025 à partir de 9h.

D'autres créneaux de retrait des t-shirts seront proposés courant juin 2025.

La remise des t-shirts se fait dans la limite des stocks et tailles disponibles.

Un justificatif d'identité ou le mail de confirmation d'inscription sera exigé pour le retrait.

Le retrait par un tiers est possible. Le tiers devra présenter un justificatif d'identité ou le mail de confirmation d'inscription de la personne pour laquelle il se présente ainsi qu'une pièce d'identité à son nom propre.

Aucun t-shirt ne sera remis avant la date du 14 juin. Aucun t-shirt ne sera envoyé par la poste.

Les t-shirts non retirés le dimanche 22 juin 2025 à 12h seront acquis à par l'Institut de Cancérologie de Lorraine et ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement.

Article 7 – Certificat médical

Cette manifestation n'est pas une compétition et aucun certificat médical ne sera réclamé. Cependant, il est vivement conseillé de vérifier auprès de votre médecin les contre-indications possibles. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'une déficience physique d'un participant durant la manifestation.

Article 8 – Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit auprès de Beag Groupe une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Domage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Les inscrits participent à cette manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 9 – Droit à l'image

Par sa participation à L'Étincelante, chaque participant autorise expressément et tacitement l'Institut de Cancérologie de Lorraine à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son image, sa voix et ce, quel qu'en soit le support, dans le cadre de la promotion de cette manifestation.

Article 10 – Sécurité

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par l'organisateur avant et pendant la manifestation par le biais de ses signaleurs.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. A noter que pour des raisons de sécurité, le nombre de participants a été limité à 2 000 personnes.

Les chiens et tout autre animaux de compagnie sont fortement déconseillés.

Des équipes médicales et des secouristes (Sécurité Civile) seront présents pour toute urgence. En cas de besoin, le participant doit se rendre au poste médical.

La sécurité Civile assure la sécurité tout au long de l'événement sportif de 9h à 12h.

En cas d'intempérie qui n'occasionne pas la fermeture du parc ou une exposition à un danger. La manifestation sera maintenue. Le village sera mis en place dans un bâtiment voisin mis à disposition par la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy.

Article 11 – Tombola

L'Institut de Cancérologie de Lorraine organise une tombola le 22 juin. Celle-ci est ouverte à toute personne physique majeure et mineur avec accord des représentants légaux.

Vous pouvez acheter vos tickets lors de votre inscription à l'Étincelante ou le jour même de la manifestation. Les tickets sont au prix de 2.50€ l'unité.

Le tirage au sort de la tombola aura lieu le dimanche 22 juin au parc Richard Pouille à 12h00. La remise des lots se fait en direct. Pour remporter le lot la présence de la personne est obligatoire lors du tirage. En cas d'annulation de la manifestation l'achat des tickets de tombola seront reporter pour l'année 2026.

Article 12 – Food Trucks hygiène et sécurité

Les Food Trucks doivent respecter toutes les normes sanitaires et d'hygiène en vigueur. Les produits alimentaires doivent être stockés, préparés, et servis dans des conditions conformes aux règles de sécurité alimentaires (Règlement (CE) n°852/2004).

En cas de contamination ou d'intoxication alimentaire liées aux produits servis par un des Food Trucks présent lors de la manifestation, celui-ci sera pleinement responsable des dommages causés. L'Institut de Cancérologie de Lorraine se retire de toutes responsabilités.

Article 13 - Village sport santé

Toute la durée de l'événement un village sport santé sera mis en place avec une trentaine de stands sur la thématique du sport, santé et bien-être.

Des tables et des bancs seront mis à disposition du public tout au long de l'événement.

Article 14 - Protections des données

Les informations recueillies lors de l'inscription sont enregistrées par l'Institut de Cancérologie de Lorraine dans un fichier informatisé. Elles sont nécessaires au traitement des inscriptions des participants et plus généralement à l'organisation de l'événement et aux communications qui y sont liées.

Article 15 - Newsletter L'Étincelante

L'inscription à l'Étincelante implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters de cet événement (informations pratiques). Le participant pourra se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien en bas de chacune de ses newsletters.

Article 16 - Règlement

La participation à la manifestation L'Étincelante implique l'acceptation expresse et le respect par chaque personne inscrite du présent règlement.